



AVIS PUBLIC

Modalités de publication en vertu du règlement n° 2020-385 TNO

Rapport financier 2023 et rapport de l'auditeur indépendant du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie (TNO)

EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

Conformément à l'article 176.1 du Code municipal du Québec, le rapport financier 2023 et le rapport de l'auditeur indépendant de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, seront déposés à la séance ordinaire qui se tiendra le mercredi 8 mai 2024, à 19 h 15, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DES-MONTS CE TRENTIÈME JOUR D'AVRIL DEUX-MILLE-VINGT-QUATRE.

Directrice générale et greffière-trésorière,

Maryse Létourneau
MRC de La Haute-Gaspésie



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus en l'affichant sur le site Web de la MRC de La Haute-Gaspésie le 30 avril 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce trentième jour d'avril deux-mille-vingt-quatre.

Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière